" principes; & telle est l'uniformité de la " tradition dans les Eglises, & le dépôt inal-" térable de la foi catholique, que les senti-" mens de l'Eglise Gallicane unie au souverain " Pontise ne sont que les fidelles expressions & " les témoignages incontestables de la croyance " de l'Eglise universelle, dans tous les lieux " & dans tous les tems. "

c'est l'Eglise entiere qui parle par la voix de son chef, & par celle d'une Eglise plus illustre peut-être dans ses disgraces, qu'elle ne pouvoit l'être dans le long & passible cours de ses prospérités. Il n'est plus permis aux sideles d'entretenir des doutes sur les devoirs qui leur sont prescrits, de se tromper eux-mêmes sur l'abus des sermens, & sur l'effet des parjures, & d'allier une constitution nouvelle du clergé, qui ne peut point consacrer l'autorité de l'Eglise avec les principes de la Religion, dans laquelle la Providence les a fait naître, de dans laquelle ils doivent vivre & mourir.

Dans le reste de cette Lettre, les trente évêques exposent au saint Pere la conduite qu'ils ont tenue, les moyens qu'ils ont proposés pour éviter les malheurs dont l'Eglise de France étoit menacée. Ils portent, comme St.-Augustin & les évêques d'Afrique, la générosité jusqu'à offrir leur démission, à condition qu'une mission canonique leur donnera seule des successeurs, & que les principes, les pouvoirs de l'Eglise seront mis en sureté. Ce sacrifice est beau; mais la condition essencielle dont il dépend, offriroit à nos législateurs bien des dé-